



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

--*.*--

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

--*.*.*--

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

--*.*.*--

LABORATOIRE DE RECHERCHE RETROSPECTIVE-AFRIQUE

--*.*.*--

MEMOIRE DE LICENCE

--*.*.*--

OPTION : HISTOIRE

--*.*.*--

THEME

--*.*.*--

FEMME ET POLITIQUE AU BENIN : ENTRE
PESANTEURS SOCIOCULTURELLES ET
MILITANTISME, DE 1990 A 2015

Soutenu par :

Darius P.O.G. FAYOMI

Dirigé par :

Dr. Rogatien M.TOSSOU

Maître-assistant

DHA/FLASH/UAC

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2015-2016

Soutenu, le 18/10/2016

**FEMME ET POLITIQUE AU BENIN : ENTRE
PESANTEURS SOCIOCULTURELLES ET
MILITANTISME, DE 1990 A 2015**

DEDICACE

Nous dédions ce travail à :

- notre père Daniel Fayomi et notre mère Epiphanie Kiki qui ont œuvré pour notre formation. Recevez ceci comme le symbole de notre amour pour vous et notre joie d'être une partie de vous.

REMERCIEMENTS

Le présent travail a été conduit à terme grâce à une parfaite contribution scientifique, intellectuelle, financière et morale de plusieurs personnes que nous tenons à remercier. Nos sincères remerciements vont à :

tous les professeurs du DHA en particulier mon Maître de mémoire Dr. Rogatien M. Tossou qui a conduit le travail et nous a aidé à aboutir à cette production scientifique. Nos remerciements vont également à l'endroit de tous les membres du jury qui ont bien voulu nous faire l'honneur de juger ce travail. Aussi devons-nous remercier certaines personnes à savoir:

- Dr. Patrick Adjivèssodé, pour sa riche contribution et sa franche collaboration,
- Dr. Arthur Vido, pour ses apports et ses conseils,
- Mme Karimou Rafiatou, Mme Amissetou Affo Djobo, Mme Christine Affo,
- M. Achille Fadolo, M. Jules Amoussou, M. Serge Bankolé et son épouse,
- M. Léandre Sèkloka, M. Jean-Eudes Mitokpè, M. Harding Sagbo, M. Abraham Gnamèssou, M. Ahlonsou Eddy, M. Karim Tanéka, M. Chadrack Sodabi, Armand Kiki,
- tous les membres de la famille Fayomi en particulier, M. Benjamin Fayomi et son épouse Charlotte sans oublier M. Isaac Fayomi pour leur soutien constant.
- nos frères Urbain Koukoui, Marc Fayomi et nos sœurs Sandrine, Grâce Fayomi qui n'ont cessé d'être pour nous des exemples de persévérance et de courage. Nous réitérons notre entière détermination à suivre vos pas. Nous ne saurons oublier les autres frères et sœurs. Que ce travail vous serve d'exemple.
- Mme Alice Agbodjan, Mme Christelle Bohimè, Mme Bénoite Assogbadjo épouse Lalèyè, Mlle Mèdénou Louise, Mlle Gloria Tchékou, Mlle Nadiath Boukari, Mme Mariam Yessoufou, Mlle Noutèkpo Clove, pour leur soutien au cours de notre formation,
- tous nos camarades de la 1^{ère} Promotion LMD/DHA en particulier Hyppolite Togo, Romaric Adjovi, Luc Ahissou, Abdel Ayodélé et Mikhaïl Kotchoffa pour leurs contributions,

Tous ceux que nous avons oubliés et qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué au bon déroulement de nos recherches et à l'élaboration du présent travail. Prière trouver dans ce travail, le fruit et la conjugaison des efforts de tous.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE AU BENIN DE 1990 A NOS JOURS	4
Chapitre 1 : Bref aperçu sur la participation des femmes à la vie politique au Bénin avant 1990.....	5
Chapitre 2 : Les facteurs favorables à l'émergence de la femme sur la scène politique au Bénin à partir de 1990	13
DEUXIEME PARTIE : LA REPRESENTATION DE LA FEMME DANS LES INSTANCES DE PRISES DE DECISION : UNE REALITE DEPUIS 1990 ?.....	17
Chapitre 3 : L'émancipation politique de la femme béninoise	18
Chapitre 4: Les facteurs handicapant la participation des femmes à la vie politique nationale	33
CONCLUSION	37
SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	39

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABT	:	Alliance pour un Bénin Triomphant
ANR	:	Assemblée Nationale Révolutionnaire
ASD	:	Alliance pour la Sociale Démocratie
CENA	:	Commission Électorale Nationale Autonome
CFV irédé	:	Convergence des Forces Vives irédé
CNFV	:	Conférence Nationale des Forces Vives
CNR	:	Conseil National de la Révolution
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COF	:	Comité d'Organisation des Femmes
COJ	:	Comité d'Organisation des Jeunes
DHA	:	Département d'Histoire et d'Archéologie
DST	:	Direction des Services Techniques
DUDH	:	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FCC	:	Forces Coalisées pour le Changement
FED	:	Front d'Éveil pour le Développement
FRAP	:	Front Républicain pour une Alternative Patriotique
GFD	:	Groupement des Femmes Dahoméennes
INPF	:	Institut National pour la Promotion de la Femme
JIF	:	Journée Internationale de la Femme
LEPI	:	Liste Électorale Permanente Informatisée
NPC	:	Notre Patrie Commune
NV	:	Nouvelle Vision
OFRB	:	Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
PDU	:	Parti Dahoméen de l'Unité
PRD	:	Parti Républicain Dahoméen
PRPB	:	Parti de la Révolution Populaire du Bénin
RB	:	Renaissance du Bénin
RCR	:	Rassemblement Citoyen pour la République
RDD	:	Rassemblement Démocratique Dahoméen
RDD-NASSARA	:	Rassemblement Démocratique pour le Développement-NASSARA
RDL	:	Rassemblement des Démocrates Libéraux
REFAMP	:	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires

RENA	:	Recensement Électoral National Approfondi
RIFONGA	:	Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Association Africaines
UDBN	:	Union pour le Développement du Bénin Nouveau
UDD	:	Union Démocratique Dahoméenne
UPD	:	Union Progressiste Dahoméenne
USAID	:	United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau I : Liste de quelques partis politiques dirigés par les femmes depuis 1990	19
Tableau II : Répartition de la participation des femmes aux différents scrutins législatifs : 1991-2015.....	20
Tableau III : Noms et prénoms des femmes élues députées par législature	21
Tableau IV : Répartition du nombre de conseillers dans le département de l'Atacora lors des dernières élections communales	23
Tableau V : Répartition du nombre de conseillers dans le département du Borgou lors des dernières élections communales.....	25
Tableau VI : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Couffo lors des dernières élections communales	26
Tableau VII : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département de la Donga lors des dernières élections communales	27
Tableau VIII : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Littoral lors des dernières élections communales	27
Tableau IX : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département de l'Ouémé lors des dernières élections communales	27
Tableau X : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Plateau lors des dernières élections communales	28
Tableau XI : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Zou lors des dernières élections communales.....	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre de conseillères élues par commune dans le département de l'Alibori	23
Figure 2 : Nombre de conseillères élues dans le département de l'Atlantique	24
Figure 3 : Nombre de conseillères élues par commune dans le département du Mono	25
Figure 4 : Nombre de conseillères élues par commune dans le département des Collines	26

INTRODUCTION

La femme est considérée comme une pionnière du développement en raison du rôle très utile qu'elle joue dans la société. Son utilité n'est plus à démontrer et est universellement reconnue. Malgré cette importance qu'on lui reconnaît, elle continue d'avoir un statut inférieur dans la société et n'arrive pas à s'afficher correctement dans le domaine politique. C'est pourquoi Sabin Loumèdjinou affirme :

*Incontournables actrices de développement, marginalisées politiques*¹. Cette exclusion de la femme se fait ressentir dans presque tous les pays du monde. Au Bénin, le phénomène est aussi remarquable, malgré la tenue de la Conférence Nationale des Forces Vives² qui a ouvert la porte au pluralisme politique et aux libertés. C'est dans le but de présenter les causes de la faiblesse du militantisme féminin au Bénin que dans le cadre de notre mémoire de licence, nous avons choisi le thème : ***Femme et politique au Bénin : entre pesanteurs socioculturelles et militantisme, de 1990 à 2015***. Quels sont alors les facteurs qui pourraient expliquer le faible taux de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision au Bénin malgré leur militantisme ? Voilà la problématique à laquelle nous avons essayé d'apporter des éléments de réponse dans notre travail.

Notre objectif en choisissant ce thème est de faire connaître d'abord l'histoire des femmes dans le domaine politique au Bénin. Ensuite de décrire les réalités socioculturelles qui sont à la base de leur faible représentativité dans les instances de prises de décisions.

Il est important de souligner que plusieurs travaux ont montré le rôle politique des femmes au Bénin. Au nombre de ceux-ci, nous avons l'ouvrage de :

Marie Odile Attanasso titré : *Femmes et pouvoir politique des origines dahoméennes à nos jours*, qui retrace l'historique de la participation des femmes à la vie politique au Dahomey/Bénin jusqu'en 2011 ;

Arthur Vido et de Marius Vido ont publié sur : *Histoire des femmes du sud Bénin du XVII au XIX siècle*. Ce livre aborde la participation à la vie politique, militaire et religieuse des femmes dans les royaumes ayant existé au sud de l'actuelle République du Bénin au cours de la période précoloniale. Il a mis l'accent sur le royaume de Danxomè.

Quelques mémoires de maîtrise en histoire et articles se sont également intéressés à la question.

Parmi ceux-ci nous avons celui de Pascal Zantou ayant pour thème : *Les femmes dans la vie politique au Bénin de 1960 à 1990*, qui traite de l'importance des femmes dans le domaine politique au lendemain de l'indépendance jusqu'en 1990 ;

¹ Loumèdjinou (S.), « Femme A quand le premier rôle ? », *La Nation* n° 004, mars 2015, pp.12-13.

² La conférence a eu lieu du 19 février au 28 février 1990 à l'Hôtel PLM Alédjo.

Sabine Codja Crinot aborde le sujet en travaillant sur le thème: *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute de PDD de 1955 à 1965*. A travers son travail, elle a présenté les premiers partis politiques qui ont permis aux femmes béninoises de prouver leur militantisme politique dans les associations et aussi quelques raisons qui entravent l'émergence des femmes dans le domaine politique ;

Gaston Kouassi Miblodo a travaillé sur : *La lutte pour l'émancipation de la femme béninoise de 1990 à 2006*. Par ce travail, il a mis l'accent sur les actions à mener pour la promotion de la gent féminine béninoise.

Tossou M. Rogatien a publié un article intitulé : *Femme et pouvoir politique en Afrique : le cas du Bénin de 1990 à 2011*. Il a fait une étude explicite de la participation des femmes béninoises à la vie politique et dans les instances de prises de décision de 1990 à 2011.

Ces écrits nous ont été d'un apport immense dans la connaissance du rôle politique joué par les femmes au Dahomey/Bénin. Le champ de notre étude couvre les raisons de l'inégalité entre hommes et femmes en politique au Bénin.

Le choix des bornes chronologiques se justifie par des événements politiques majeurs. En effet, c'est en 1990 que s'est tenue à Cotonou la Conférence des Forces Vives de la nation suite à la déconfiture née de l'échec de la révolution avec la banqueroute de toutes les couches de la société, les grèves et la lutte contre la confiscation des libertés. Cette Conférence a abouti à la prise de grandes décisions qui ont conduit au Renouveau démocratique. Elle a eu le mérite de jeter les bases du multipartisme intégral devenu une orientation idéologique et politique au Bénin, ce qui a été favorable aux femmes béninoises sur le plan politique. Ensuite, quant à l'année 2015, elle a été marquée par les élections législatives, communales et locales au Bénin. Malgré la fougue des femmes politiques lors des campagnes électorales, peu d'entre elles sont élues.

Pour réaliser ce travail, nous avons adopté une méthodologie mixte à travers laquelle nous avons fait la recherche documentaire, l'enquête sur le terrain et enfin l'analyse des informations.

Dans le cadre de la recherche documentaire, nous avons visité plusieurs centres de documentations à savoir : la bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, celle centrale de l'Université d'Abomey-Calavi, la bibliothèque nationale du Bénin ; le centre de documentations de l'Assemblée Nationale du Bénin, le siège du RIFONGA-BENIN, l'institut français. Ces visites nous ont permis de consulter des documents ayant rapport avec la vie politique du Bénin, le rôle politique des femmes béninoises, les actions à mener pour l'émancipation des femmes.

En ce qui concerne l'enquête de terrain, nous avons ciblé des personnes-ressources pouvant nous fournir des informations pour plus de certitude dans les résultats. Une priorité a été accordée aux femmes politiques du Bénin. Nous avons élaboré un questionnaire que nous avons soumis à ces personnes ciblées qui, à leur tour nous ont fourni des informations très utiles.

Toutes les informations recueillies à la suite de nos recherches ont été soumises à une analyse minutieuse afin de faire ressortir la vérité scientifique.

La rédaction de ce mémoire n'a pas été sans obstacles. La difficulté majeure rencontrée dans la collecte des données est relative à la quasi absence des documents sur le sujet à la bibliothèque nationale du Bénin. A cela s'ajoute l'accès difficile aux acteurs politiques car la période de l'enquête coïncide avec les préparatifs des élections présidentielles de 2016. Nous avons mené toutes les démarches possibles pour rencontrer plusieurs acteurs politiques mais nos actions ont été vaines. Néanmoins, nous avons pu rencontrer quelques-uns. Un autre problème sérieux est lié à la réticence de nos enquêtés qui accordent peu d'intérêt à notre travail de recherche.

Notre travail s'articulera autour de deux grandes parties.

La participation des femmes à la vie politique au Bénin de 1990 à 2015 sera abordée dans la première partie qui comprendra deux chapitres. Le premier chapitre sera consacré à un bref aperçu sur la participation des femmes à la vie politique au Bénin avant 1990. Le deuxième chapitre évoquera les facteurs favorables à l'émergence de la femme sur la scène politique au Bénin à partir de 1990.

La deuxième partie est intitulée la représentation de la femme dans les instances de prises de décisions : une réalité depuis 1990 ? Elle comprend aussi deux chapitres. Le premier mettra la lumière sur l'émancipation politique de la femme béninoise. Quant au second, il traitera des pesanteurs socioculturelles qui entravent l'engagement des femmes en politique au Bénin.

PREMIERE PARTIE :
LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE
POLITIQUE AU BENIN DE 1990 A 2015

Chapitre 1 : Bref aperçu sur la participation des femmes à la vie politique au Bénin avant 1990

Bien avant la colonisation, des femmes de l'espace qu'occupe aujourd'hui le Bénin ont contribué à l'exercice du pouvoir en jouant divers rôles auprès des monarques. Certaines étaient même arrivées à régner sur certains royaumes. Par la suite, de l'arrivée du colon jusqu'en 1990, des femmes ont joué leur partition dans le domaine politique aux côtés des hommes à travers les partis politiques.

1-1- Femmes et pouvoir politique au Bénin de l'époque précoloniale à la veille de l'indépendance

Pendant la période précoloniale, les femmes n'étaient pas au-devant de la scène politique, mais jouaient des rôles discrets et efficaces. Dans la plupart des royaumes, les femmes n'ont jamais été reléguées au second rang en ce qui concerne la gestion du pouvoir royal. Certes, elles ne jouaient pas un rôle politique affiché mais elles mettaient discrètement leur expertise au profit du roi. De plus, d'autres femmes avaient le privilège d'assister le roi dans la prise de grandes décisions : nomination d'un chef, destitution, acte d'alliance. Le rôle de la femme dans le développement de la conscience politique traditionnelle a laissé des empreintes indélébiles.

En effet, dans le royaume de Danxomè, les femmes du roi participaient indirectement aux côtés de leurs époux à la vie politique. Elles étaient réparties en deux catégories. Les *kposi* (épouse de la panthère) qui étaient les femmes privilégiées du roi et les *axosi* qui sont des reines simples³. Elles étaient de véritables agents de renseignements et d'espionnage dans la politique intérieure du royaume comme dans ses ambitions impérialistes. Elles étaient associées aux affaires, le cas de Tasi Hangbé qui dirigea le Danxomè trois ans environs après la mort d'Akaba et c'est elle qui aurait obtenu la soumission définitive des wémènu⁴. Dans la politique expansionniste du royaume, les princesses par leur beauté, leur ruse, leur habileté à séduire avaient joué un rôle spectaculaire. A titre illustratif, montrons le rôle de Na Guézé dans la prise de Sahè et la destitution de Houffon. Selon les recherches menées par Adolphe G. Houénou⁵, quand le roi voulut conquérir le pays des Houéda, il envoya des espions qui lui rapportèrent qu'à Savi, il y avait non seulement des canons, mais aussi des fusils munis de gâchettes qu'un seul soldat pouvait manier facilement. Cette nouvelle avait mis en courroux le

³ Adjivèssodé (P.J.), *La question des droits de la personne humaine en Afrique subsaharienne précoloniale : le cas du Danxomè des origines à l'occupation française, thèse de doctorat unique*, Université d'Abomey-Calavi, FLASH, 2015, p. 119.

⁴ Alladayè (J.), *Les fresques dahoméennes*, Cotonou, les éditions du Flamboyant, 2003, p. 81.

⁵ Houénou (A.), *Biographie du roi Agadjà*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Abomey-Calavi, 1988, pp. 80-82.

roi Agadja qui, d'urgence avait réuni ses ministres afin d'attaquer Houffon. Conscient du fait que cette attaque pouvait s'achever sur une défaite, Agadja a eu l'idée juste de donner sa fille Na guézé en mariage à Houffon. Dès son entrée dans la maison du roi, elle s'est empressée d'envouter toutes ses coépouses et a commencé par jouer les premiers rôles parmi elles. De même, elle s'est empressée à ensorceler le roi qui a fini par lui dévoiler tous ses secrets. Sous prétexte qu'elle devrait offrir à manger à son père, ce sont les paniers d'Akassa contenant discrètement des pièces de fusils qu'elle envoyait périodiquement à Abomey. Elle aurait profité d'une cérémonie annuelle qui se déroulait à Abomey pour disposer des hommes à la chaîne, des hommes depuis la cour de Savi jusqu'au palais d'Abomey. Ainsi, les boules d'Akassa dans lesquelles étaient discrètement insérés les chiens de fusils passaient rapidement d'une main à une autre jusqu'à la poudrière d'Agadja. Par ailleurs, Houffon avait deux queues de cheval : L'une de couleur noire servirait à aveugler les ennemis et à les dérouter, tandis que l'autre de couleur blanche servirait à ressusciter les partenaires tués au combat. Consciente du pouvoir des queues, Na Guézé les vola puis envoya à son père qui, en remplacement lui fit parvenir deux autres queues contrefaites et impuissantes. Mieux à la veille de l'attaque aboméenne, elle réussit à mouiller tous les canons se trouvant dans le palais de Savi. Elle quitta le palais avant l'arrivée de l'armée. Houffon désarçonné ne pouvait plus défendre son royaume. Donc grâce aux stratégies de Na Guezé, Agadja a pu chasser Houffon de son royaume.

De plus, la mère du roi influence ses décisions. Elle était une source majeure d'influence politique. Dans le royaume de Danxomè, la kpɔjtɔ (la reine- mère) a une position plus importante et seul dans le royaume le poste du roi dépasse le sien⁶. C'est le roi même qui élève sa mère à cette dignité. Elles étaient les conseillères les plus écoutées du roi. L'exemple de la mère de Tégbéssu qui était l'une des conseillères les plus écoutées de son fils.

Dans ce royaume, chaque ministre homme avait son homologue féminin à la cour. C'est ainsi il existait la Migano, la Mewuno. Ces femmes n'assistaient pas au conseil du trône mais certaines d'entre elles avaient sans doute un ascendant sur le roi par de qui elles faisaient promouvoir leurs idées. L'âge aussi était un élément majeur dans la participation de la femme à la vie politique⁷. Dans le royaume de Danxomè, les femmes âgées ou tanyino assistent le roi dans la gestion du pouvoir. Proches du roi, certaines femmes avaient le privilège d'être les dépositaires de ses dernières intentions et avaient le devoir de proclamer le nouveau

⁶ Adjivèssodé (P.J.), op.cit., p. 221.

⁷ Idem, p. 220.

souverain⁸. Aucun rituel et cultes traditionnels n'étaient célébrés sans que les femmes n'y soient associées.

Les Amazones⁹ dans le royaume de Danxomé étaient les plus proches du roi en ce sens qu'elles font partie de la garde royale. Elles participaient au conseil de guerre. Elles étaient les femmes de confiance du roi. De plus, elles participaient à une autre phase de la préparation des expéditions celle de l'espionnage. Elles ne peuvent donc pas prendre part aux intrigues du palais et doivent faire preuve de loyalisme sans faille en toute occasion¹⁰. Formant la majeure partie de la garde royale, elles étaient visibles sur les champs de bataille, non seulement prétendaient faire ce qu'accomplissaient les hommes mais même rivaliser avec eux si possible les dépasser¹¹. Elles ont fait souvent preuve d'un courage et d'un sens de sacrifices remarquables. Elles n'abandonnaient ni leurs mortes ni leur blessées. C'est pourquoi d'Almeida Topor écrit :

Les survivantes s'efforceront de transporter les corps des mortes jusqu'au Danxomé, puisque, selon la coutume, tout soldat tué au combat doit être ramené au pays natal pour y être enterré. Des cérémonies honoreront leur sacrifice, tandis que des chants et des récits perpétueront les hauts faits des plus braves d'entre elles¹².

Dans le royaume de Xogbonou, les reines et les princesses goun ne jouaient pas un rôle considérable dans la vie politique. Ni la légende, ni l'histoire contée par les anciens n'ont fait allusion à la participation des femmes au conseil royal. Les reines avaient une conduite empreinte de respect. Elles exerçaient sur le monarque une influence certes discrète, mais efficace¹³. Il faut dire que ce n'était pas toutes les reines qui conseillaient le roi et étaient écoutées. Les ayikou ou lari, épouses postérieures à l'intronisation du souverain étaient ses favorites¹⁴. Souvent après le passage des étrangers, le roi est sensé faire le rapport des échanges aux femmes favorites. Les reines jouaient un rôle très capital au jour du jugement. Elles demandaient l'indulgence du roi. Les princesses dans ce royaume avaient une autorité et faisaient partie des femmes de pouvoir. Elles participaient aux intrigues de la cour, elles étaient aussi les conseillères du roi voire les gardiennes des faits historiques, défendaient avec acharnement les intérêts du monarque au prix de tout sacrifice. Le roi face à un problème

⁸ Cf. Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII au XIX siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, pp. 63-75.

⁹ Corps d'armée féminine brave et intrépide qui ont joué un grand rôle dans les guerres de conquêtes.

¹⁰ Adjivèssodé (P.J.), op. cit., p. 216.

¹¹ Attanasso (M.-O.), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF, p. 51-52.

¹² Almeida (d'H.), *Les amazones : une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Paris, Rochevigne, 1984, p. 75 p.

¹³ Agueh (M.T.), *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : le rôle des femmes goun des origines à 1908*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Abomey-Calavi, FLASH, 1993, p. 28.

¹⁴ Idem, p. 28.

grave prenait l'avis des tanyino (les plus âgées). Parfois les tanyino sont les sœurs du roi qui avaient une forte influence dans la prise de décision de la lignée et plus particulièrement dans les crises de succession¹⁵. Selon les recherches menées par Agueh Marie sur le rôle des femmes goun, les conditions dans lesquelles le monarque Dè Mikpon (1864-1872) accéda au trône constituent une preuve convaincante : après la mort de Sodji en février 1984, le conseil des anciens s'était réuni pour procéder à l'élection d'un successeur ; pendant la séance, il s'était produit une divergence de points de vue telle qu'aucun choix ne fut possible ; avec la complicité du ministre Gogan, certaines princesses âgées avaient organisé une propagande immense autour de la candidature de Aboh qui deviendra plus tard Dè Mikpon. Les femmes du sang royal autrefois étaient autorisées à intriguer avec tout homme adversaire de leur frère ou de leur père.

Dans le royaume de Nikki, c'est à la Gnon Kogui que revient la décision de baptiser les princes wassangari et elle détient le pouvoir de la donation des noms de prince en fonction du teint, de l'origine des parents. Cette cérémonie est importante dans la vie du Bariba. La Gnon Kogui (sœur du roi), reine mère de la royauté incarne le pouvoir politique des femmes¹⁶. Elle s'occupe de la direction des femmes dans tout le royaume. Elle a sa cour royale, ses ministres, elle délègue certains pouvoirs. Il s'agit d'une sorte de partage de pouvoir entre l'homme et la femme. Dans la hiérarchie des pouvoirs politiques, c'est elle qui vient avant les ministres du roi. Tous lui doivent respect et doivent s'agenouiller pour la saluer. Elle est la gardienne des rasoirs des princes.

Chez les Nagot de Kétu, les interventions des femmes dans le Guèlèdè ont pour finalité d'intercéder auprès des ancêtres pour le bien-être de la communauté. Le pouvoir de Guèlèdè est détenu par une femme appelée Iyalashè¹⁷. La célébration du Guèlèdè procure du bien être à la vie. Dirigé par les femmes, le Guèlèdè s'assimile à la femme qui est aussi donneur de vie.

Cette place accordée à la femme est progressivement réduite avec l'arrivée du colon qui en arrachant le pouvoir aux rois africains, a ainsi dépossédé les femmes de la gestion du pouvoir. Cela s'est fait ressentir dans la composition du Conseil Général du Territoire Dahomey de 1946 qui comptait trente membres dont une femme Madame Poisson¹⁸. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les peuples noirs qui ont participé à cette Guerre

¹⁵ Agueh (M.T.), op. cit., p. 27.

¹⁶ www.labrys.net.br, *Le rôle des femmes dans la gestion de la culture béninoise*, par Elisabeth Gnansounou Fourn, consulté le 05/08/2016 à 4h.

¹⁷ www.labrys.net.br, *Le rôle des femmes dans la gestion de la culture béninoise*, par Elisabeth Gnansounou Fourn, consulté le 05/08/2016 à 4h.

¹⁸ <http://www.lanouvelletribune.info/bénin/politique/15445/>, *Femmes-et pouvoir-politique au Bénin*, Marie. O. Attanasso, publié un mémorandum consulté le 18/12/2015 à 13h.

aux cotés de la métropole ont tôt réclamé leur indépendance. Cette révolte a été surtout l'œuvre des hommes ; les femmes étant invisibles au front sont presque absentes de la scène politique. Comme l'a fait observer le professeur Anignikin Sylvain dans son cours sur la presse :

L'instruction a dégagé une nouvelle classe dans la société, celle des évolués. Ce sont ces évolués qui sont des grandes figures de la vie politique du Dahomey. La grande majorité de cette élite est composée d'hommes, de sorte que la vie politique est dominée par les hommes. L'ouverture de la colonie du Dahomey à la vie politique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale l'a conduite très tôt à la création de partis politiques. L'année 1946 a été marquée par l'éclosion des partis politiques qui ont permis aux femmes de s'afficher. En novembre 1946 naissait le premier grand parti politique dahoméen : UPD présidé par Sourou Migan Apithy¹⁹, le seul parti rassemblant toutes les filles et tous les fils pour parler et faire valoir les aspirations communes du peuple. Justine Béhanzin qui militait déjà dans les organisations syndicales a participé à la création de l'UPD. A cela s'ajoute un second groupe influent, le Bloc Populaire Africain (BPA) qui s'installe sur l'échiquier politique en décembre 1946 et dirigé par Emile Poisson et Justin Ahomadégbé²⁰. Malgré l'influence du colon, les femmes s'organisaient pour tenir des rencontres clandestines. C'est ce que Justine Béhanzin souligne en ces termes :

*Les femmes ne pouvaient pas se réunir ouvertement. Elles craignaient les mutations. Il fallait sauvegarder son travail. Nous discutons de comment nous battre pour être comme les hommes.*²¹ Le 8 Juillet 1955 a vu le jour l'Union Démocratique Dahoméenne dont le secrétaire était Justin Ahomadégbé. Ce parti s'est distingué très tôt des autres par sa structuration et l'existence des instances spécifiques aux femmes et à la jeunesse. Cette option de l'UDD montre bien qu'une place de choix est réservée à la femme afin qu'elle participe aux affaires publiques. L'avènement de l'UDD a permis une véritable insertion politique de la femme béninoise. Elles participent de nuit comme de jour aux campagnes électorales au même titre que les hommes. Plusieurs autres formations politiques telles que le PRD et le RDD lui emboîteront le pas ce qui lui a fait perdre son titre de premier parti d'éveilleur de la conscience féminine au Dahomey. Le RDD a eu moins de femmes que les deux autres partis politiques que sont l'UPD et l'UDD. En dehors de quelques-unes : Alice Baké, Amina Biga, Marie Ajavon qui étaient très actives et assistaient aux réunions du parti, les autres ne jouaient

¹⁹ Glèlè (M.), *Naissance d'un Etat noir*, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, p. 92.

²⁰ Attanasso (M.-O.), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF, 2012, pp. 53-54.

²¹ Miblodo (G.), *La lutte pour l'émancipation de la femme Béninoise (1960 à 2006)*, mémoire de maîtrise en histoire, Abomey-Calavi, FLASH, 2009, p. 38.

qu'un rôle de second plan et ne faisaient qu'acclamer les hommes. Au sein du PRD, les femmes contrairement à l'UDD militaient aux côtés des hommes sans avoir une structure spécifique qui leur soit réservée. La naissance du PDU marque la marginalisation de l'UDD qui ne peut plus faire partie de la coalition au pouvoir. Il n'a fait que favoriser l'émergence d'une minorité de femmes du RDD et du PRD au détriment des militantes de l'UDD²². Avec l'avènement du PDU, toutes les institutions sont placées aux mains des hommes. Il convient de noter une avancée très importante dans la lutte féminine pour l'émergence politique. Il s'agit du droit de vote accordé à ces dernières en 1956 au Bénin bien avant beaucoup de pays africains. Malgré tous ces efforts, les femmes de cette période n'ont pas pu occuper de grands postes politiques. Selon Attanaso :

*Pendant longtemps ces anciens partis politiques (UPD, UDD, RDD etc.) ont utilisé les femmes membres de leur parti pour haranguer les masses, convoier les populations vers les rassemblements politiques. Leur talent de cuisinière servait à entretenir la foule déplacée.*²³ Excepté quelques-unes, toutes les femmes de cette période (1946-1960) n'étaient pas ambitieuses au point de jouer un rôle de premier plan comme les hommes.

1-2- Femmes et pouvoir politique de 1960 à 1990

Le premier combat de l'élite féminine béninoise a consisté à éduquer les femmes en vue d'une prise de conscience de leur force socioéconomique et de leur rôle politique. Dans ce cadre, le GFD créé en 1961 et dirigé par Marie do Régo²⁴ va se lancer dans la sensibilisation et l'éducation des dahoméennes en se fixant comme mission de réveiller les femmes pour leur faire comprendre leur rôle tant politique que social, une sorte d'alphabétisation politique de la femme de l'époque. Le Groupement des Femmes Dahoméennes a eu pour objectif de mobiliser des femmes autour des intérêts du parti. A la fin du régime politique présidé par Maga, un nouveau parti politique vit le jour : le PDD qui n'est que la coalition de deux autres partis, l'UDD et le PRD²⁵. Au cours de son règne, l'UDD a refait surface et à travers elle, ces femmes peuvent participer pleinement à la vie politique. Ceci est d'autant plus vrai que les structures décentralisées du PDD sont le reflet de l'UDD²⁶. Evidemment, comme elles se sont retrouvées en quelque sorte dans leur peau avec les structures du nouveau parti, les femmes en général et celles de l'UDD en particulier vont se sentir un peu plus épanouies politiquement bien qu'elles n'influencent pas outre mesure les décisions du parti. Le PDD en réorganisant

²² Cf. attanasso cité par Codjia-Crinot (S.), *la participation des femmes dans la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute de PDD de 1955 à 1965*, mémoire de maîtrise en histoire, Abomey- Calavi, pp. 86-87.

²³ Attanasso (O.M.). op.cit., p.52.

²⁴ Marie Do Régo : épouse du président Hubert MAGA.

²⁵ Codjia-crinot (S.). op. cit., pp. 87-89.

²⁶ Idem, p. 89.

les femmes poursuivait des objectifs précis. Il s'agit de la mobilisation de la femme dahoméenne au service de la nation, de la lutte contre la délinquance juvénile, la débauche et la prostitution et émulation pour une éducation saine des enfants²⁷. C'est donc pour la première fois qu'une coalition de partis s'est préoccupée sérieusement de la promotion politique des femmes et a mis l'accent sur les prises de conscience à cette fin. Ce parti a laissé aux femmes une entière liberté pour militer comme elles l'entendent et exercer les mêmes droits que les hommes. Mais la dissolution du PDD et l'interdiction de ses activités par les militaires au pouvoir entre 1965 et 1968 coïncident avec la disparition des femmes de la vie politique²⁸. Les partis politiques n'étaient plus actifs, les femmes ne pouvaient plus signaler leur présence sur la scène politique. Leur retrait de la vie politique révèle leur faible niveau d'engagement. Avec la création du CNR Conseil le 14 septembre 1973 et de ses instances locales, les femmes ont eu accès au pouvoir politique. De plus, la Loi Fondamentale de 1977 de la République Populaire du Bénin inscrit en son article 124 pour la première fois au Bénin le principe de l'égalité juridique de l'homme et de la femme. Au cours de la période révolutionnaire, le parti unique PRPB au pouvoir a créé des "organisations de masse" qui ont également œuvré pour l'émancipation politique des femmes. L'école, l'université et les mouvements syndicaux ou associatifs ont contribué à propulser certaines femmes sur la scène politique. Ainsi, l'OFRB créée le 23 novembre 1983 a eu comme principale mission d'unir toutes les femmes autour du combat pour l'éducation politique et leur émancipation.

Cette période a été celle qui a vu le plus de femmes descendre dans l'arène politique, d'une part, grâce à la création par le PRPB d'organisations féminines chargées de porter la révolution au sein des masses populaires et, d'autre part, à l'institution de quotas pour une meilleure représentation des différentes couches sociales dans certaines institutions publiques. Le gouvernement marxiste-léniniste a institué des quotas pour permettre aux femmes, aux artisans, aux enseignants, aux ouvriers et aux paysans d'avoir des représentants à l'ANR.

Le COF et l'OFRB sont chargés de porter la révolution au sein des masses. Ce creuset dénommé COF réunit toutes les femmes au service de la Nation. Plus qu'un instrument de propagande, c'était une puissante machine de mobilisation qui a quadrillé tout le pays des villes jusqu'aux confins, des hameaux les plus reculés pour faire de la femme béninoise aussi bien une cantatrice politique qu'une révolutionnaire convaincue²⁹. L'administration publique, les écoles, les marchés, les universités sont mobilisés à cette cause. Ce comité travaillait en symbiose avec son équivalent chez les hommes ; COJ. Ne pas

²⁷ Ibidem, p. 89.

²⁸ Attanasso (O.M.), op. cit., p.64.

²⁹ Khoudhorot (A.), « Femme A quand le premier rôle ? », *La Nation*, Magazine n° 004, mars 2015, p. 12.

appartenir à ces regroupements à l'époque fait de la femme ou du jeune homme un *anti révolutionnaire, un valet local à la solde de l'impérialisme international*³⁰. D'un régime à l'autre, les organisations de femmes ont servi d'itinéraires de transmission aux partis politiques. C'est cela qui a mis au-devant de la scène les femmes comme feu Elisabeth Balley, Martine Agonglo, Philomène Daguia³¹. Le contexte international de l'époque était cependant favorable à la promotion de la femme. Ainsi, les Nations-Unies ont honoré la période 1975-1985³² *décennie de la femme* et ont organisé la première conférence mondiale des femmes. A partir de 1979, les femmes feront une entrée significative au parlement. Neuf femmes ont été élues de façon indirecte comme commissaires du peuple. Malgré cette faible représentation, madame Valentine Gangbo, sage-femme de son état, a fait partie du bureau et dirigé certaines commissions parlementaires, elle assume trois fois l'intérim du président de la République³³. C'est le cas de Florence Daougbe, élue présidente de la Commission des Affaires Constitutionnelles et des Lois. Pourtant, il est généralement admis qu'au-delà de leur infériorité numérique, les femmes contribuent substantiellement au développement de la Nation. Avec la nomination de madame Karimou Rafiatou³⁴ en 1989 au poste du ministre de la santé publique, il y avait eu une montée en puissance des femmes. Sa nomination ouvre plus tard la porte à d'autres femmes même si c'est à un niveau moins élevé : chef de district, et préfet. Ainsi Mme Élisabeth Balley est nommée chef de district. Dès lors, les femmes sont associées à divers niveaux à la gestion de la chose publique : gouvernement, instances de prises de décisions etc.

³⁰ Idem, p.13.

³¹ Ibidem, p.13.

³² 1975-1985 : *décennie de la femme* proclamée par les Nations-Unies.

³³ Zantou (P.), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Abomey-Calavi, Flash, p. 12.

³⁴ Karimou Rafiatou : première femme nommée ministre au Bénin.

Chapitre 2 : Les facteurs favorables à l'émergence de la femme sur la scène politique au Bénin à partir de 1990

Dès 1990, le statut juridique des femmes a changé au Bénin avec notamment la Conférence Nationale. De plus, plusieurs décisions sont prises aussi bien au niveau international que national pour faciliter l'intégration de la femme en général et béninoise en particulier dans l'arène politique.

2-1- La Conférence Nationale, un atout pour le rayonnement des femmes dans le domaine politique

La Conférence des Forces Vives de la Nation à laquelle paysans, artisans, femmes, confessions religieuses, associations de développement, béninois de l'étranger, cadres et hommes politiques ont pris part a jeté les bases d'un Etat de droit fondé sur la liberté d'expression ; le respect des droits de l'homme et un multipartisme intégral et surtout l'égalité des sexes.

Sous la houlette de Véronique Lawson, les organisations non gouvernementales de femmes invitées à la Conférence harmonisent leur point de vue et définissent des stratégies pour faire bloc et se faire entendre lors des concertations et des prises de décisions à l'exception de l'OFRB considérée comme une émanation du PRPB, parti au pouvoir.³⁵

Vingt-sept femmes sur quatre-cent-quatre-vingt-huit participants ont pris part à cette conférence soit un pourcentage de 5,53%³⁶. En effet, sur les trois commissions créées, une seule femme sur les huit membres était représentée dans la commission des affaires culturelles et éducatives. Dans les deux autres commissions (économiques et sociales ; des affaires constitutionnelles) composées chacune de cinq membres, aucune femme n'est enregistrée en leur sein³⁷. Me Grâce d'Almeida Adamou a été choisie parmi les femmes présentes comme conseillère juridique à ces assises nationales. Elle sera plus tard membre du Haut-Commissariat pour la République, organe législatif pendant la période de transition. Pendant cette période démocratique, deux femmes se sont succédé comme présidente à la cour constitutionnelle : Elisabeth Pognon et Conceptia Ouinsou. Un changement naît, les mœurs aussi ont progressé et certaines femmes ont rompu les amarres. L'unanimité est faite sur la nécessité d'impliquer davantage la femme dans la gestion politique des affaires de la cité. De nombreux combats ont été menés dans ce sens. La société civile à travers des organisations de femmes soutenues par des partenaires au développement a mené des campagnes de sensibilisations via les séminaires et fora. Des groupes de femmes ont même

³⁵ Attanasso (M.-O.), op. cit., p. 95.

³⁶ Idem, p. 95.

³⁷ Khoudhorot, op. cit., p. 13.

marché sur le palais de la république sous le régime du président Nicéphore Soglo pour réclamer la parité³⁸. De plus, la JIF a favorisé les créations d'une direction de la condition féminine au ministère de la santé en 1996 et d'un ministère autonome en charge de la promotion de la femme en 1998.³⁹ Deux ans plus tard, une femme du nom de Véronique Gbèdo Sagbo est nommée directrice de la Société de Gestion des Marchés Autonomes. Par ailleurs, l'instauration de la JIF au Bénin a permis aux femmes elles-mêmes de prendre conscience de leur situation.

Du point de vue de l'activité politique, la conférence nationale des forces vives a opté pour le multipartisme intégral et le paysage politique béninois a vite évolué. Ainsi, en dehors des cinquante et une sensibilités politiques qui ont participé à cette rencontre, seules les organisations féminines fournissent 50% des femmes présentes à ce forum²⁷. Les femmes déléguées dénoncent leur faible représentation et fustigent l'exclusion de la gente féminine. Malgré leur nombre réduit, elles influencent le déroulement de la Conférence. Les représentantes des ONG se mettent ensemble pour parler d'une seule voix. *Cela a si bien marché qu'au moment d'élire le présidium de la Conférence, les gens ont dû nous demander d'accepter le poste qui nous était proposé. Nous ne voulions pas un poste bidon, celui de secrétaire par exemple nous voulions la vice-présidente*²⁸. Finalement, les femmes se contentent d'un poste de conseiller juridique. Il est adopté la loi n° 90-23 du 13 août 1990 portant chartes des partis politiques. Au référendum constitutionnel du 2 décembre 1990, vingt-cinq partis politiques ont participé à la campagne électorale. Le nombre de partis ne cesse de s'accroître. Mieux, la géographie électorale et la carte politique sont modifiées. Du point de vue de l'organisation des élections, des avancées et des innovations remarquables sont intervenues car depuis 2009, la CENA dispose d'une loi sur le RENA et la LEPI⁴⁰. A l'issue de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation, les actions de sensibilisations et de motivations ont été menées en vue d'amener non seulement les femmes à s'intéresser à la vie politique, mais surtout à être présentes et prendre des responsabilités dans les instances de prises de décisions.

Le RENA et la LEPI au Bénin ont permis de passer de l'époque révolue des listes électorales manuelles qui excluaient souvent les femmes au temps des listes informatisées, ce qui est une avancée par rapport à l'ancienne méthode sujette aux contestations.⁴¹

³⁸ Idem, p. 13.

³⁹ ibidem, p. 13.

⁴⁰ Akérékoro (H.), *Histoire politique et constitutionnelle du Bénin*, Cotonou, imprimerie "la différence", 2012, pp. 94-95.

⁴¹ Idem, p. 94.

2-2- Les textes et lois en faveur de la promotion du genre au niveau international et national

Dans le but de supprimer les inégalités entre les sexes, plusieurs conventions ont été ratifiées de par le monde.

Au niveau international, nous pouvons énumérer des dispositions, lois et actes juridiques suivants :

- la Charte des Nations-Unies adoptée à San Francisco⁴². Elle est le traité qui définit les buts et les principes de l'organisation des Nations-Unies;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H) de 1948 ;
- la première conférence mondiale sur la femme à Mexico en 1975. Elle est axée sur l'égalité de la femme et de l'homme, le développement et la paix ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Elle est adoptée par les Nations-Unies en décembre 1979 et ratifiée par le Bénin en mars 1992 ; la conférence mondiale de Nairobi en 1985. Cette conférence a évalué les résultats de la première décennie de la femme et adoptée *stratégies prospectives de Nairobi* pour la promotion de la femme et déclaré la deuxième décennie pour la femme⁴³ ;
- la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples. Elle est adoptée en 1981 par l'UA et ratifié par le Bénin le 20 janvier 1986 ;
- le protocole additionnel de la charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes et ratifié par le Bénin en 2003 ;
- la conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994. A cette conférence, les États-membres de l'ONU ont reconnu que singulièrement, les questions de l'égalité entre l'homme et la femme sont des problèmes importants de populations. Ainsi, ces problèmes doivent être pris en compte dans les projets et programmes pour parvenir à un développement durable et équitable ;
- le sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en mars 1995. Il adopte une approche complète et intégrale des problèmes comme la pauvreté et les violences faites aux femmes ;

⁴² Charte adoptée le 26 juin 1945. La dite-charte en instituant le principe de l'égalité entre hommes et femmes donne le droit aux femmes de voter et d'être élues.

⁴³ Tossou (R.), « Femme et pouvoir politique en Afrique : le cas du Bénin de 1990 à 2011 », *revue du CAMES*, nouvelle série, sciences humaines n° 003, 2014, pp. 3-4.

- le sommet du millénaire tenu en septembre 2000. Il conduit à l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement par les gouvernements et dont le troisième objectif est consacré explicitement à la promotion et à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- la conférence de New York tenue en 2005. Elle a fait le point de dix ans après Beijing.

Au niveau local, Depuis l'indépendance du 1^{er} août 1960, le Bénin a adopté plusieurs textes et lois constitutionnels qui favorisent l'émancipation de la femme. En effet, la loi fondamentale du 26 août 1977 a mis l'accent clairement sur l'égalité. De même, l'article 26 de la constitution du 11 décembre 1990 spécifie clairement sur l'égalité homme et femme sur les plans politiques, économiques et sociaux.

D'autres lois sont prises en faveur de l'élimination des discriminations faites aux femmes mais ce n'est pas au plan politique, il s'agit de :

- la loi n^o 2000-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille ;
- la loi 98-004 du 27 janvier 1998, portant Code du travail en République du Bénin ;
- l'Arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 7 novembre 2000 du Ministre de la Fonction Publique et du Ministre de la Santé, fixant la nature des travaux et catégories d'entreprises interdites aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction, complète les dispositions du Code du travail ;
- la loi n^o 2003-03 du 03 mars 2003, portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines en République du Bénin⁴⁴ ;
- la loi n^o 2003-04 du 03 mars 2003 portant santé sexuelle et santé de la reproduction ;
- l'arrêté interministériel (n^o 16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA-2003) portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignements secondaires général, technique, et professionnel, publics et privés en date du 1er octobre 2003 ;
- la loi 2005-31 du 10 avril 2006, portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH Sida.

⁴⁴ Tossou (R.), « Femme et pouvoir politique en Afrique : le cas du Bénin de 1990 à 2011 », *revue du CAMES*, nouvelle série, sciences humaines n^o 003, 2014, pp. 3-4.

DEUXIEME PARTIE :
LA REPRESENTATION DE LA FEMME DANS LES
INSTANCES DE PRISES DE DECISION : UNE REALITE
DEPUIS 1990 ?

Chapitre 3 : L'émancipation politique de la femme béninoise

Malgré la faible proportion des femmes en politique au Bénin jusqu'à nos jours, on note leur ascension remarquable depuis 1990. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs chefs de partis.

3-1- Les premières expériences féminines béninoises au sein des partis politiques depuis 1990 à travers les consultations électorales

Après la Conférence Nationale des Forces Vives, le Bénin est entré dans l'ère du renouveau démocratique. Cette période est favorable à l'éclosion des partis politiques. Pendant cette période, de nombreux partis verront le jour dans lesquels les femmes seront très actives, mais très peu de d'entre elles ont dirigé les nouveaux partis créés depuis 1990.⁴⁵ C'est seulement en 1995 qu'il a été recensé deux nouveaux partis sur dix dirigés par des femmes. Le parti de la RB sera l'un des rares partis à avoir à sa tête une femme ; Rosine Soglo de 1995 à 2010⁴⁶. Le second parti dirigé par une femme est le RDD présidé par l'honorable Baba – Moussa Ramatou.⁴⁷ L'ASD crée le 19 mars 1990 au lendemain de la conférence nationale rassemble plusieurs personnalités partageant le même projet de société et aspirant à la même organisation socio-économique⁴⁸. Pour l'ASD, il y a lieu de reconnaître que les femmes sont considérées comme des groupes auxquels une place importante doit être accordée dans le parti. Ceci donne la possibilité aux femmes d'intégrer non seulement le parti mais aussi d'y exercer quelques fonctions en faveur de leur spécificité. Donc, l'ASD à travers l'organisation des femmes contribue à la promotion féminine. De même, créé en avril 1994, Fard-Alafia est un parti politique renfermant en son sein de jeunes et de femmes ayant déjà acquis une certaine habitude d'activisme politique ou syndical. L'ardeur du parti s'étend surtout dans le monde rural. De ce fait, les femmes constituent cette force sociale car bien représentées. A travers son comité national des femmes, le RDL contribue à l'émancipation de la femme. Les changements politiques intervenus en 1990 augmentent très légèrement le nombre de femmes au gouvernement. Celui-ci passe de deux femmes contre douze hommes⁴⁹. Les deux femmes nommées ministres de la transition par le président Soglo, sont feues Véronique Lawson et Véronique Ahoyo qui ont respectivement occupé le poste du ministre de la santé publique et celui des affaires sociales, de l'emploi et du travail.

En 1995, le premier gouvernement de l'ère démocratique tendait vers la fin de son mandat après la conférence. Ce qui a entraîné un engouement manifeste pour la chose

⁴⁵ Miblodo (G.), op.cit., pp. 42-43.

⁴⁶ Attanasso, op.cit., pp.75- 76

⁴⁷ Babamoussa cité par Miblodo (G.), op. cit., p. 40.

⁴⁸ Miblodo (G.), op. cit., pp. 42-43.

⁴⁹ Attanasso (O .M . op. cit ., p . 113 .

publique. Très peu de bureaux de partis comporteront des femmes aux postes clés de décisions. De 1990 à 2003, il n'y a eu que six femmes chefs de partis politiques sur les cent-cinq partis politiques régulièrement enregistrés. Au-delà du nombre de femmes présidentes de partis politiques, il a été recensé en 2003, trois-cent-vingt-sept personnes membres des bureaux des partis politiques dont seulement quarante-sept femmes. De plus, depuis 2003 on sent un effort de la part des gouvernants en faveur des femmes avec leurs nominations à certains postes stratégiques (postes ministériels, postes de direction, les hautes institutions). De Même, de 1990 à 2007, on dénombre sept partis dirigés par des femmes, sur un total de cent sept⁵⁰ régulièrement inscrits au ministère de l'intérieur. Dans aucun des bureaux de partis, la proportion de femmes n'atteint 25%, soit une femme sur quatre. La période allant de 2006-2015 a connus un nouveau dynamisme de la vie politique surtout avec les élections de 2006 et 2011 qui ont permis à M. Boni Yayi d'être président. Depuis les élections de 2006, de nouveaux partis politiques surtout dirigés par les femmes et associations ont vu le jour. A titre illustratif, nous pouvons parler de l'UDBN dirigée en 2009 par Claudine Prudencio, Chantal de Souza a créé le FRAP. D'autres leur ont emboîté le pas.

Tableau I : Liste de quelques partis politiques dirigés par les femmes depuis 1990

N°	Dénomination	Nom du parti	1 ^{er} Responsable à la création
1	Rassemblement Démocratique pour le Développement	RDD-NASSARA	Baba-Moussa Ramatou
2	Front d'Éveil pour le Développement	FED	Karimou Rafiatou
3	Convergence des Forces Vives Irédé	CFV/Irédé	Achadé Madeleine
4	Mouvement pour la Démocratie et le Développement dans le Changement	MDDC	Gangbo G. Louise
5	Union des Forces Engagées pour la Démocratie et le Développement pour un Bénin Nouveau	UFEDD-Bénin Nouveau	Ouinsavi Christine
6	Notre Patrie Commune (le s abeilles)	NPC-les abeilles	Kouakannou Jeanne
7	Forces Coalisées pour le Changement	FCC	Bocco Vicentia

⁵⁰ www.Opa.org, *Femmes et pouvoir politique au Bénin*, consulté le 20/03/2016 à 22h45.

8	Nouvelle Vision	NV	Doko Reine
9	Forces Unies pour la Renaissance de la Démocratie	FURD	Adidjatou Mathys
10	Dynamique du changement pour un Bénin Debout	DCBD	Célestine Zanou
11	Rassemblement Citoyen pour la République	RCR	Amissétou Affo Djobo

Source : Attanasso (M.-O.), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, pp. 86 -87 ; et complété par les informations fournies par Madame Affo-Djobo au cours de notre entretien le 02/12/2015 à Kouhounou.

D'après l'analyse de ce tableau, nous pouvons conclure qu'après la Conférence Nationale des Forces Vives, les femmes ont dirigé quelques partis politiques.

Dans leur volonté de diriger ou de siéger dans les instances de décisions, les femmes ont souvent participé aux joutes électorales dans notre pays. Sur le plan législatif, depuis l'avènement du renouveau démocratique et notamment à partir des premières élections législatives de 1991, les députés sont constitutionnellement élus au suffrage universel direct au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour un mandat de quatre ans⁵¹. Ils sont éligibles pour autant de fois qu'ils seront candidats. Les candidats ou candidates aux élections législatives doivent être sur une liste électorale établie par le noyau exécutif des partis politiques. Force est de constater que le plus souvent ces partis positionnent peu de femmes titulaires. Ainsi lors de la première législature (1991-1995), nous avons eu quatre femmes députées; cinq à la deuxième législature (1995-1999); trois à la troisième législature (1999-2003) et à la quatrième législature (2003-2007) nous avons eu aussi trois députées. A la cinquième législature (2007-2011), nous avons eu huit députées et sept à la sixième législature (2011-2015).

Le tableau suivant met en relief le nombre de femmes aux différentes élections législatives de 1991 à 2015.

Tableau II : Répartition de la participation des femmes aux différents scrutins législatifs : 1991-2015

Législatives	Nombre d'inscrits	Femmes titulaires	Proportion %	Femmes suppléantes	Proportion %	Femmes élues
1991-1995	832	38	4,6	39	4,7	4

⁵¹ Tossou (R), op. cit, pp 5-7.

1995-1999	2573	123	4,8	163	6,3	5
1999-2003	2905	219	7,5	239	8,2	3
2003-2007	1162	115	9,9	153	13,2	3
2007-2011	2158	240	11,12	309	14,32	8
2011-2015	2606	128	4,9	108	4,14	7
TOTAL	12236	863	7,05	1011	8,26	30

Source : Tossou (M.R.), *Femmes et pouvoir politique en Afrique le cas du Bénin de 1990 à 2011*, 2014, p.7.

Tableau III: Noms et prénoms des femmes élues députées par législature

Législature	Députées élues
Première législature	Codjia Augustine, Osseni Koubourath, Allisouti Nypse Lawson, Baba-Moussa Ramatou
Deuxième législature	Gata Alimantou, Nicoue Ephrasie, Kokode Christine, Soglo Vieyra, Passo Odette
Troisième législature	Ahlonsou Amoudatou, Akoussan Béatrice, Soglo Vieyra
Quatrième législature	Ahlonsou Amoudatou, Soglo Vieyra, Atchade Madeleine
Cinquième législature	Affo djobo, Adjanohoun Célestine, Ahlonsou Amoudatou, Kakpo Justine, Kèkè Hélène, Sani Yibatou, Schanou Sofiatou, Soglo Vieyra
Sixième législature	Dafia Abiba, Dagniho Rosine, Prudencio Claudine, Schanou Sofiatou, Soglo Rosine, Sani Yibatou

Source : Tableau réalisé grâce aux statistiques fournies par la base de données du service de la documentation et des archives de l'Assemblée Nationale du Bénin.

D'après ces deux tableaux (II et III), nous pouvons conclure qu'aujourd'hui, les femmes s'intéressent de plus en plus à la chose politique. Cela se fait remarquer à travers la cinquième et sixième législature car le nombre de femmes élues députées est en hausse par rapport aux autres législatures.

Sur le plan communal, les enjeux des femmes dans les conseils communaux peuvent s'appréhender sur trois angles. D'abord, permettre aux femmes d'accéder à des postes électifs infranationaux pour exercer le pouvoir mais aussi pour étendre et consolider sur le territoire l'influence des partis politiques dont elles sont issues. Ensuite, rapprocher l'administration des administrés et la rendre ainsi capable de réagir plus promptement aux sollicitations des populations par l'animation effective des conseils communaux. Être déterminée pour l'accès facile aux services sociaux de base. Enfin lutter pour la mise en place des équipements, des infrastructures et de superstructures et travailler pour les maintenir en bon état de fonctionnement. Promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. Les conseillers et conseillères communaux sont élus chaque fois par la population. Les listes des candidats de chaque parti sont conçues par les dirigeants des partis qui, généralement ne positionnent pas les femmes à des niveaux où elles pourront facilement être élues compte tenu du nombre de sièges à pouvoir⁴². Au bilan des deux premières mandatures des élus communaux (2003-2008 ; 2008- 2015), toutes les communes ont été installées, la plupart des conseils se tiennent régulièrement, des plans de développement ont été élaborés, des budgets ont été votés et des ressources ont été mobilisées pour le développement des communes. Des actions de coopératives décentralisées se sont multipliées par endroit. Des élues ont participé à des séries de formations, de voyages, et d'échanges.

Par ailleurs, s'il a été noté que le premier mandat a été plus tumultueux avec les clivages au sein de certains conseils communaux, les ressources humaines et financières sont insuffisantes. Le second s'est démarqué par la non tenue à bonne date des élections faisant constater un prolongement inexplicable des délais légaux et une présence très réduite de la gente féminine. Le niveau d'implication dans la prise et la mise en œuvre des décisions reste faible. La participation de la femme à la gestion de la chose publique reste invisible malgré l'arsenal juridique favorable à sa promotion. Or la présence des femmes au sein des organes de gestion de la cité est la condition nécessaire et suffisante pour que les préoccupations spécifiques de tous les citoyens soient prises en compte pour un développement harmonieux des localités. Au cours de la première mandature (2002-2008), il y avait eu quarante-huit femmes conseillères sur mille-cent-quatre-vingt-dix-neuf et trois femmes maires sur les soixante-dix-sept communes soit un pourcentage de 3,75%. Lors de la deuxième mandature (2008 -2015), il y avait eu soixante-cinq conseillères sur mille-quatre-cent trente-cinq soit un taux de 4,52% et une seule femme maire. Quant à la troisième mandature en cours, nous avons soixante-quatre conseillères sur mille-quatre-cent-trente-cinq soit un taux de 4,45% et deux femmes maires. Sur les douze préfets nommés par le président Patrice Talon, il n'y a qu'une seule préfète. Le fossé entre la représentativité des hommes et des femmes dans la

sphère décisionnelle s'est davantage creusé, le phénomène est observé dans tout le pays et surtout dans certains départements⁵².

Voici des tableaux et des graphes renseignant sur le nombre de conseillers et conseillères élus par commune lors des dernières élections communales (troisième mandature) au Bénin.

Département de l'Alibori

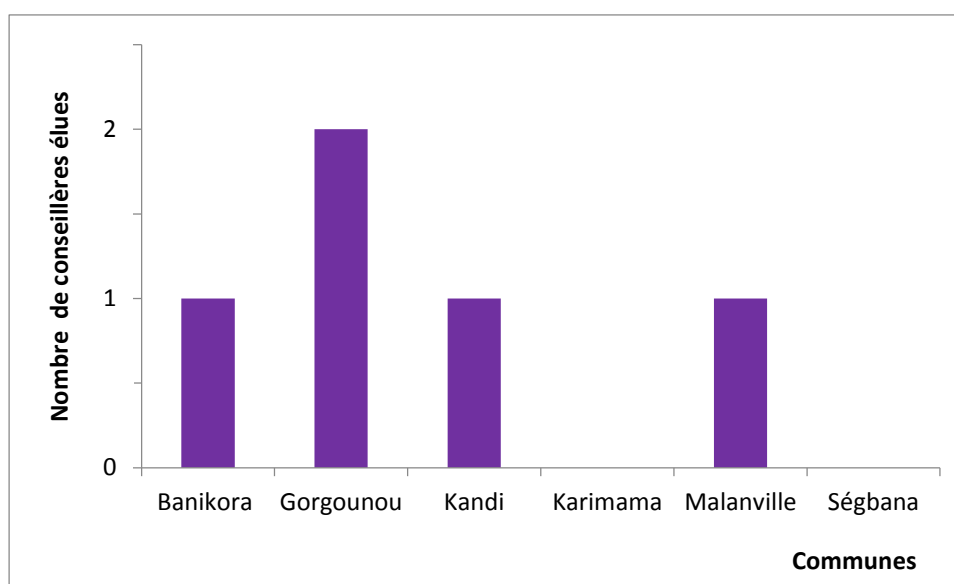


Figure 1 : Nombre de conseillères élues par commune dans le département de l'Alibori

Source : Graphe réalisé à partir d'un tableau tiré du RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2015, p .19.

A travers ce diagramme, nous constatons que dans le département de l'Alibori cinq conseillères sont élues. Seule la commune de Gogounou a pu faire mieux avec deux conseillères élues.

Tableau IV : Répartition du nombre de conseillers dans le département de l'Atacora lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
07	Boukounbé	07	17	00
08	Cobly	04	13	00
09	Kérou	04	17	01
10	Kouandé	06	19	00
11	Matéri	06	19	00
12	Natitingou	09	19	01
13	Péhunco	03	15	00

⁵² La Donga et l'Atacora .

14	Tanguiéta	05	15	00
15	Toukountouna	03	11	01
Total		47	145	03

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2015, p. 19.

De ce tableau, nous constatons que dans toutes les communes de ce département, le nombre de conseillers élus dépasse celui des conseillères élues. Seules les communes de Kérou, Natitingou et Toukountouna ont chacune une conseillère élue.

Département de l'Atlantique

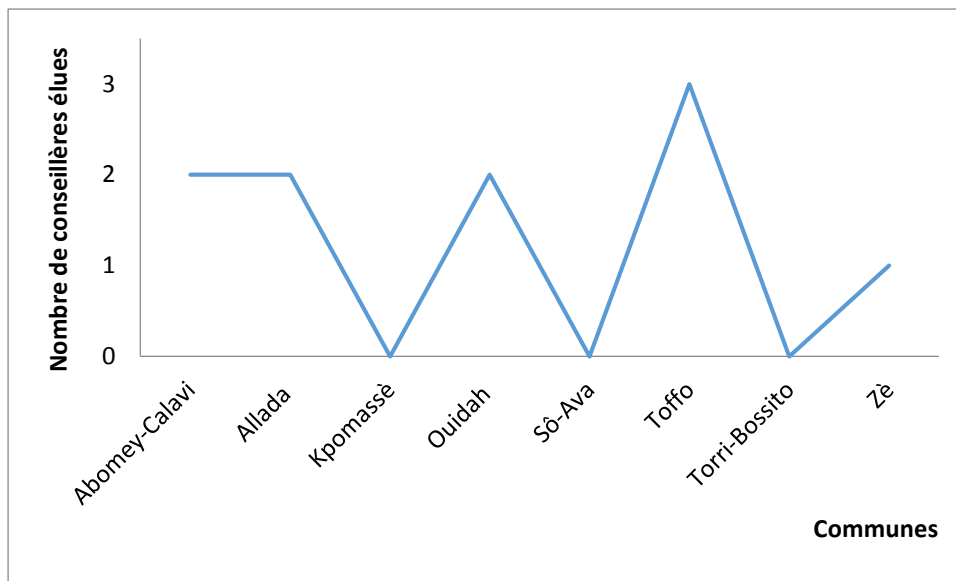


Figure 2 : Nombre de conseillères élues dans le département de l'Atlantique

Source : Graphe réalisé à partir d'un tableau tiré du RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2015, p. 20.

Cette courbe nous montre clairement que dans les huit communes que compte le département de l'Atlantique, dix conseillères sont élues. La commune de Torri-Bossito vient en tête avec trois conseillères.

Département du Mono

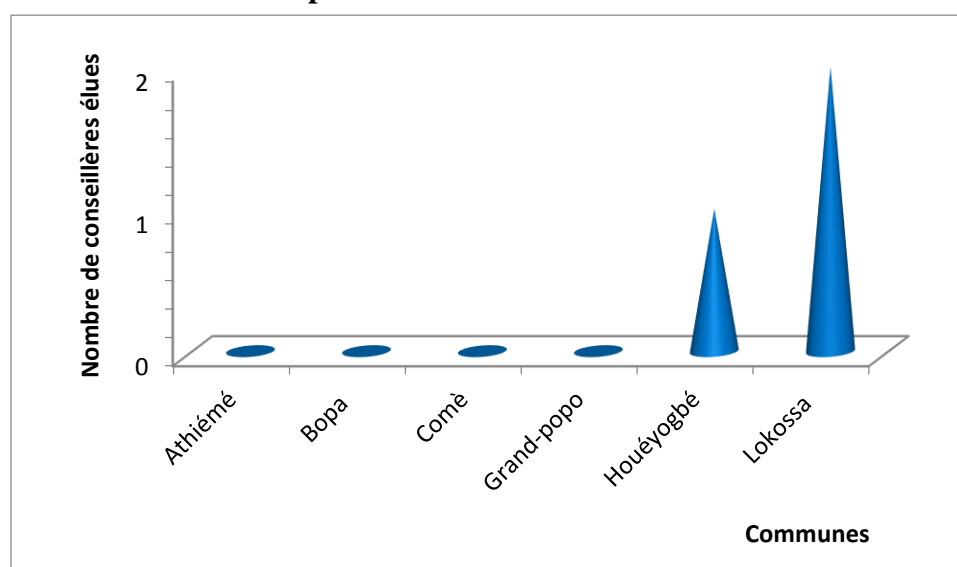


Figure 3: Nombre de conseillères élues par commune dans le département du Mono

Source : Graphe réalisé à partir d'un tableau tiré du RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, imprimerie Mayaki, 2015, p. 21.

Le département du Mono compte six communes. Seules les communes de Houéyogbé et de Lokossa ont de conseillères au sein de leur conseil communal.

Tableau V : Répartition du nombre de conseillers dans le département du Borgou lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
24	Bèmbèrèkè	05	19	02
25	Kalalé	06	25	02
26	N'dali	05	17	00
27	Nikki	07	19	02
28	Parakou	03	25	04
29	Pèrèrè	06	13	01
30	Sinendé	04	17	01
31	Tchaourou	07	25	01
Total		43	160	13

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, imprimerie Mayaki, octobre 2015, p. 20.

A travers ce tableau, nous constatons que treize conseillères sont élues dans ce département. La commune de Parakou vient en tête avec quatre conseillères.

Département des Collines

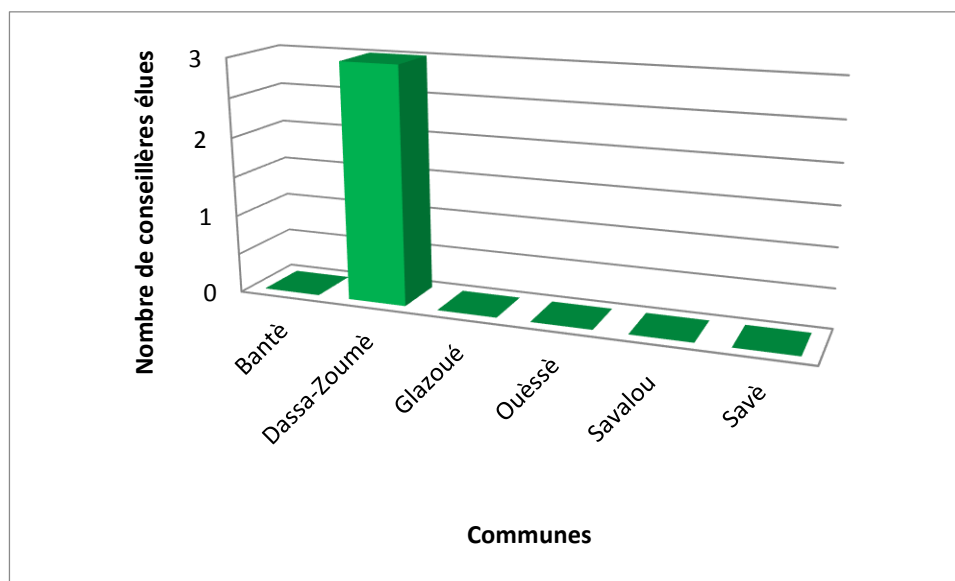


Figure 4 : Nombre de conseillères élues par commune dans le département des Collines

Source : Graphe réalisé à partir d'un tableau tiré du RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, imprimerie Mayaki, 2015, p. 21.

A travers ce graphe, nous constatons que la Commune de Dassa-Zoumè a eu trois conseillères qui sont d'ailleurs les seules dans ce département.

Tableau VI : Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Couffo lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
38	Apklahoué	07	25	00
39	Djakotomey	10	19	01
40	Dogbo	07	19	00
41	Klouékanmey	08	19	01
42	Lalo	11	19	00
43	Toviklin	07	17	00
Total		60	118	02

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, Imprimerie Mayaki, octobre 2015 15, p. 21.

De l'analyse de ce tableau, nous avons constaté que dans ce département sur les six communes il n'y a que deux conseillères élues.

Tableau VII: Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département de la Donga lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
44	Bassila	04	25	00
45	Copargo	04	15	00
46	Djougou	12	29	00
47	Ouaké	06	13	01
Total		26	74	01

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, Imprimerie Makayi, octobre 2015, p. 21.

D'après l'analyse de ce tableau, nous constatons que seule la commune de Ouaké a une conseillère.

Tableau VIII: Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Littoral lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
48	Cotonou	13	49	06
Total		13	49	06

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, Imprimerie Makayi, 2015, p. 21.

D'après ce tableau, nous constatons que dans l'une des grandes communes les plus peuplées du Bénin qu'est Cotonou, il n'y a que six femmes élues conseillères.

Tableau IX: Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département de l'Ouémé lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
55	Adjarra	06	17	00
56	Adjohoun	08	15	00
57	Aguégoués	03	09	00
58	Akpro-misséréti	05	17	00
59	Avrankou	07	19	00

60	Bonou	05	09	00
61	Dangbo	07	17	00
62	Porto-novo	05	33	06
63	Sèmè-pkodji	06	25	03
Total		52	161	09

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, Imprimerie Makayi, 2015, p. 21.

D'après l'analyse de ce tableau nous constatons que dans les neuf communes que compte le département de l'Ouémé, seules les communes de Porto-Novo et de Sèmè-kpodji ont eu de conseillères élues.

Tableau X: Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Plateau lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
64	Adja-ouèrè	06	19	00
65	Ifangni	06	17	01
66	Kétou	06	25	01
67	Pobè	05	19	01
68	Sakété	06	17	01
Total		29	97	04

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, imprimerie Makayi, 2015, p. 21.

D'après ce tableau, nous avons constaté que dans les cinq communes de ce département, seule la commune d'Adja-Ouèrè n'a pas eu de conseillères élues.

Tableau XI: Répartition du nombre de conseillers élus dans le Département du Zou lors des dernières élections communales

N°	Communes	Nombre		
		Arrondissements	Total de conseillers	Conseillères élues
69	Abomey	07	19	03
70	Agbangnizoun	10	15	00
71	Bohicon	10	25	02
72	Covè	08	11	00

73	Djidja	12	19	00
74	Ouinhi	04	11	00
75	Zagnanado	06	11	00
76	Za-kpota	08	19	00
77	Zogbodoméy	11	17	00
Total		76	147	05

Source : RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, Imprimerie

Makayi, 2015, p. 21.

De l'analyse de ce tableau, nous avons constaté que les cinq conseillères élues dans ce département, sont issues des grandes communes que sont Abomey et Bohicon.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, depuis l'accession du Bénin à l'indépendance, aucune femme ne s'est fait élire présidente de la République. Or, des femmes ont activement participé à la vie politique dahoméenne à travers les partis politiques. La première à avoir essayé en mars 2001 est Marie –Élise Gbèdo sur les dix-sept candidats en lice aux élections présidentielles de mars 2001.

En mars 2006 aux élections présidentielles, on dénombrait vingt-six candidats. Parmi ceux-ci figuraient deux femmes à savoir Marie Elise Gbèdo et Célestine Zanou⁵³. En mars 2011, seule Marie Elise Gbèdo s'était présentée à l'élection présidentielle. Lors des dernières élections présidentielles de mars 2016, on dénombrait trente-trois candidats dont deux femmes. Il s'agit d'Elisabeth Agbossaga et Marie E. Gbèdo⁵⁴. Au Bénin, il est difficile à une femme de briguer le fauteuil présidentiel. C'est du moins le constat fait depuis l'avènement du renouveau démocratique.

3-2 - liste de quelques femmes ministres à partir de 1990 et la Place de la femme béninoise sur le plan politique à l'ère de la décentralisation

De 1991 à 2011, cinq élections présidentielles sont organisées et il y a une alternance au pouvoir. Ces différents présidents dans l'exercice de la fonction gouvernementale ont confié certains postes ministériels aux femmes.

-De 1991 à 1996, nous avons eu dans le gouvernement de Nicéphore Soglo les femmes suivantes :

⁵³ Fayomi (D.), réalisé à partir des listes électorales rendues publiques par la CENA lors des élections présidentielles de 2011.

⁵⁴ Fayomi (D.), réalisé à partir des listes électorales rendues publiques par la CENA lors des élections présidentielles de 2016.

- Ahoyo Véronique (ministre du travail et des affaires sociales)
- Lawson Véronique (ministre de la santé publique)
- Osséni Koubourath (ministre du travail)
- Félicienne Guinikoukou (ministre de la culture et des communications)
- Sikiratou Aguèmon (ministre du commerce et du tourisme)
- Grâce Adamon (ministre de la justice et de la législation)

- -De 1996 à 2006, nous avons eu dans le gouvernement de Mathieu Kérékou
- D'Almeida Marina (ministre de la santé de la promotion sociale et de la condition féminine)
- Gbèdo Marie Elise (ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme)
- Baba-Moussa-Ramatou (ministre de la famille, de la promotion sociale et de la condition féminine)
- Houngan Claire épouse Ayémona (ministre de la famille, de protection sociale et de la solidarité)
- Kandissounon Céline (ministre de la santé publique)
- Karimou Rafiatou (ministre des enseignements primaires et secondaires)
- Loréano Massiyatou épouse latoundji (ministre de l'industrie, du commerce et la promotion de l'emploi)
- Omichessan Jeanne Marie (ministre des travaux publics et des transports)
- Hounkpè Léa (ministre de la Famille)
- Kindé Dorothée Gazard (ministre de la Santé)

- -De 2006-2011, nous avons eu dans le gouvernement de Boni Yayi
- Boni Mariam Aladji (ministre des affaires étrangères)
- Gangbo Flore (ministre de la santé)
- Houéto Collette (ministre des enseignements primaire et secondaire)
- Yorou Guécadou (ministre de la famille et de l'enfant)
- Orou Sakinatou (ministre délégué chargé de la micro-finance et de la promotion des petites et moyennes entreprises)

- Ouinsavi Christine (ministre de l'enseignement primaire de l'alphabétisation et des langues nationales)
- Sohoudji Bernadette (ministre de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle)
- Vicentia Boco (ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique)
- Yimbéré Clémence (ministre de la famille et de l'enfant)
- Biao Juliette (ministre de l'environnement et de la protection de la nature)
- Bako Mamata (ministre de l'artisanat et du tourisme)
- Bio Mamatou ((ministre de la famille et de la solidarité Nationale)
- Madougou Reckya (ministre de la jeunesse de la micro-finance et de l'emploi des jeunes et des femmes)
- Claudine Prudencio (ministre de l'artisanat et du tourisme)

La décentralisation est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités ou des collectivités locales distinctes de lui. En effet, depuis plus d'une décennie, le Bénin a amorcé une nouvelle expérience d'administration territoriale. Les soixante-dix-sept communes ont changé de statut. Elles sont devenues des communes autogérées par le maire et son conseil communal. La commune en tant qu'une entité autonome dispose des compétences que lui confèrent des lois.

Ainsi, le niveau d'implication de la femme dans la prise et la mise en œuvre des décisions a connu une augmentation. L'on peut noter une évolution numérique considérable de la femme sur le plan politique à l'ère de la décentralisation. Il est heureux de constater aujourd'hui que la volonté des femmes à participer à la gestion s'accroît. La timidité est en train d'être vaincue chez elles. En effet, il existe dans nos zones rurales, des regroupements qui luttent dans le sens de promouvoir l'autonomie financière de la femme. Parlant de ces organisations, nous pouvons citer les AVE et C (Association Villageoise d'Epargne Crédit) ; les AJE (Association de Jeunes d'Epargne et de crédit) et des regroupements d'AGR (Activités Génératrices de Revenus). Celles qui dirigent ces regroupements démontrent leur compétence de gestion. Il s'avère indispensable de mettre l'accent sur l'importance de ces regroupements pour l'émergence politique de la femme. A la veille des consultations électorales, les leaders politiques sont parfois contraints à sélectionner ces femmes dirigeantes d'association afin de les positionner sur les listes car, les regroupements qu'elles dirigent constituent un grenier d'électeurs. A cela s'ajoutent des séances de formation et de sensibilisation qu'organisent des ONG dans le but d'encourager l'insertion politique de la

femme béninoise. C'est dans cette optique que s'inscrit le RIFONGA-Bénin. Depuis que la décentralisation est devenue une réalité dans notre pays conformément à sa vision principale qui est de promouvoir la participation féminine aux instances de prise de décision, le RIFONGA-Bénin a toujours soutenu les femmes candidates aux diverses consultations électorales à travers la sensibilisation avec comme outil des ouvrages conçus et édités à cet effet. Notifions que dans nos agglomérations c'est avec plaisir et passion que les femmes s'adonnent aux discussions politiques dans nos langues nationales ; ce qui leur permet de mieux comprendre les décisions politiques et de s'y intéresser. C'est dire que la décentralisation a éliminé la barrière linguistique comme source de recul pour la femme béninoise en politique. Elles sont de plus en plus actives dans la mobilisation des militants pour assister à des meetings politiques. L'autre avancée qu'il faut nécessairement noter constitue l'habileté de la femme à régler les différends politiques qui opposent parfois les grands leaders. Lors de ces crises, la voix féminine est la mieux écoutée. Certes, les femmes ont connu une évolution sur le plan politique au Bénin mais, il faut reconnaître qu'elles n'arrivent toujours pas à accéder aux grands postes. Déjà au niveau communal, l'état commence par être serré. Cet état de choses est justifié par plusieurs raisons tant sur le plan social que sur le plan culturel.

Chapitre 4 : Les facteurs handicapant la participation des femmes à la vie politique nationale

La femme beaucoup plus que l'homme, rencontre sur le chemin du militantisme politique, plusieurs difficultés. Ces difficultés sont : le poids culturel, le faible niveau d'instruction, le manque de moyens financiers et surtout le manque de crédibilité dans la confection des listes électorales.

4-1- Le poids culturel et le niveau d'instruction

La première cause fondamentale qui semble être à la base de ce faible taux de représentativité des femmes béninoises sur l'échiquier politique est d'ordre culturel. D'après l'analyse sur la vie économique du foyer, il ressort que les femmes jouent le rôle de chef de ménage. L'éducation traditionnelle a toujours réduit la femme dans une position d'infériorité. Certains parents estiment que les filles scolarisées détruisent les bases même de la famille et de la société car, elles ne respectent plus la tradition. Une femme en politique n'est plus stable, elle n'arrive pas à jouer correctement son rôle de femme au foyer, il faut travailler parfois la nuit. Elles sont nombreuses dans le cas, les femmes qui sont obligés de choisir sauvegarder leur mariage et participer à la vie politique. L'existence de la femme se réduit au foyer et à l'entretien des enfants. En effet, c'est elle la pionnière de la cellule familiale. Elle passe tout son temps à s'occuper des enfants, son petit commerce, des parents, du mari. Le cumul des activités professionnelles et des activités domestiques lui laisse peu de temps pour les réunions politiques et pour son implication effective dans les partis politiques, ce qui verrouille sérieusement ses possibilités politiques. L'animation de la vie politique requiert plus de disponibilité que ne peut s'offrir surtout quand elle est mariée. Toutes ses activités ne lui permettent plus de s'occuper d'autres choses aussi intéressantes soient-elles⁵⁵. Les absences répétées de la femme au foyer pour raison de réunion peuvent être interprétées comme un signe d'infidélité et par conséquent, un signe de discorde avec son mari Ajoutons que dès l'enfance, il est prouvé à la fille que le domaine public est privé et est réservé à l'homme alors que l'aspect domestique est réservé à la femme ; ce qui se traduit par l'expression : *sounou glégbénou ; yonnou houéssi*⁵⁶. L'éducation donnée à la petite fille qui fait d'elle à l'âge adulte un modèle de femme soumise, douce et respectueuse qui de surcroît encense l'homme, constitue un handicap à sa prise de parole devant un public hétérogène. Cette éducation amène la femme à avoir peu confiance en elle-même pour sa participation,

⁵⁵ Entretien réalisé le 02/12/2015 avec Mme Affo -Djobo à Kouhounou .

⁵⁶ Sounou glégbénou : homme brave, viril, capable de subvenir aux besoins de la famille ; yonnou houéssi : ménagère, celle qui a les aptitudes d'une mère.

réduisant ainsi ses capacités d'animation des débats politiques. De même, dans le ménage, c'est le choix de l'époux qui devient le choix familial. Une candidature lui est ainsi imposée. C'est pourquoi EL-Hadja A. Fatima affirme :

*L'émergence des femmes en politique dépend de leurs maris*⁵⁷. Nous ne pouvons pas aborder l'aspect culturel sans mettre un accent particulier sur le veuvage et le lévirat.

Le veuvage est largement répandu dans tous les départements du pays. Il donne lieu à des traitements différents pour l'homme et la femme. La veuve est astreinte à une longue période d'internement, ce qui l'empêche de vaquer à ses occupations. Or dans le même temps il est recommandé au veuf de passer la nuit avec une femme après la disparition de sa conjointe afin d'éloigner l'esprit de l'épouse défunte.

Le lévirat est une pratique qui contraint la veuve à se marier à l'un des frères de son mari défunt. De par ces pratiques, nous pouvons conclure que la culture qui devrait normalement contribuer à la réduction des difficultés liées à l'émergence des femmes demeure son véritable obstacle.

La gestion politique faisant intervenir des considérations variées et complexes, les femmes ont besoin de s'instruire afin de maîtriser les domaines variés de connaissances. Contrairement à cette visée, le constat n'est pas reluisant au Bénin. En effet, selon le professeur Pierre Métinhoué :

*L'éducation est un véritable handicap réduisant le nombre de femmes dans les instances de prises de décisions, parce que moins scolarisées, en quantité et en qualité.*⁵⁸ C'est cette préoccupation qui a certainement conduit l'Assemblée Nationale du Bénin à initier en 2005 une première étude sur les freins de la participation des femmes à la vie publique. Les principaux résultats de cette étude avaient alors mis en exergue comme facteurs de blocage, le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes béninoises.⁵⁹

En s'appuyant sur une étude réalisée par son institut sur la question, la présidente de l'Institut Nationale pour la Promotion de la Femme, Mme Vicentia Boco confirme que la première des causes à cette faible représentativité des femmes, est le désintéressement des femmes elles-mêmes à la chose politique, une cause qui se justifie selon elle par plusieurs facteurs notamment l'éducation. Les femmes, soutient-elle, ne sont pas éduquées à s'occuper de ce qui se passe dans la société, mais plutôt à regarder ce qui se passe dans leur maison.

⁵⁷ Entretien réalisé avec Mme El-Hadja le 29-08-2016 à Hèvié.

⁵⁸ Métinhoué (P.), cité par Koudhorot (A.), op. cit., p. 12.

⁵⁹ Informations fournies par la base de données de l'Assemblée Nationale.

4-2- Le manque de moyens financiers et le manque de crédibilité dans la confection des listes électorales

Le manque de moyens financiers est l'une des causes de la réticence des femmes sur l'échiquier politique national. Elles se trouvent incapables de faire face aux dépenses que leur imposent les campagnes électorales. Pour l'honorable Abiba Dafia :

*le manque de moyen financier fait partie des causes de la faible représentativité des femmes puisque les hommes jouent sur la pauvreté de la population pour nous damer le pion sur le terrain*⁶⁰. C'est ce que confirme Mme Karimou Rafiatou lorsqu'elle affirme que :

*Son absence aux différentes élections présidentielles est relative au manque de moyen financier considérable.*⁶¹ Cela montre l'importance du rôle joué par l'argent dans la mobilisation des électeurs et pour la victoire finale. Le manque de moyens financiers est un obstacle à la participation de la femme à la vie politique. Des femmes choisissent d'abandonner leurs sœurs candidates sous prétexte qu'elles n'ont pas assez d'argent.

La composition des listes électorales est influencée par les plus nantis des partis. Au Bénin, les partis politiques fonctionnent pour la plupart comme des clubs électoraux quasiment contrôlés par un seul individu ou un groupe d'individus qui a un quasi-monopole de la sélection des candidats. Toutes fois, la procédure qui conduit à la désignation des candidats effectifs et à leur ordre sur les listes n'est pas uniforme. L'absence de démocratie dans les à l'intérieur des partis, la pression de ceux qui occupent la position privilégiée déterminent aussi la composition des listes. Souvent les femmes titulaires sont en très faible proportion sur les listes électorales. Selon Amèvo de Campos :

*Les politiciens ne se préoccupent pas de ce que vivent les femmes et de leur positionnement sur les listes électorales, c'est souvent une ou deux personnes qui règlent le problème de positionnement.*⁶² Déjà les hommes ont de difficultés avec les responsables des partis politiques pour bien se positionner, donc c'est encore plus difficile pour les femmes. Selon Mme Karimou Rafiatou :

*Un jeu se fait et on met la femme tête de liste dans une zone où le parti n'est pas connu...*⁶³. Le positionnement sur les listes est lié à la notion du fils de terroir qui est très importante dans les critères de choix. Aussi, les candidates positionnées en dehors de leur zone de résidence, ont-elles peu de chances d'être élues parce qu'elles sont inconnues dans ces zones de positionnement. Notons tout de même que la faible présence des femmes sur les

⁶⁰ Toudonou (C.) et Kpadé (T.), *Faible représentation des femmes au parlement*, la revue semestrielle de L'Assemblée Nationale du Bénin, n° 15 édition de janvier 2016, p. 40.

⁶¹ Entretien réalisé avec Mme Karimou Rafiatou le 17/12/2015 à Cotonou.

⁶² De Campos (A.) Cité par Attanasso, op. cit., p. 157.

⁶³ Entretien réalisé avec Mme Karimou Rafiatou le 17/12/2015 à Cotonou.

listes électorales n'est pas seulement due au manque de transparence dans la composition des listes mais s'explique également par la non détermination des femmes à participer à la vie politique. Les candidatures féminines n'ont pas été dans la majorité des initiatives personnelles. Ce manque d'ambition observé chez les femmes n'est pas surprenant. Parfois, quand elles ont eu elles-mêmes l'intention, elles se cachent derrière l'initiative d'autres personnes pour justifier leur expression. D'autres variables institutionnelles telles que :le nombre de siège à pouvoir, la taille des circonscriptions seront également prises en compte. En effet, sur la base du quotient électoral et de la taille de la population, se fixe le nombre de sièges à pouvoir dans une localité. Or nous avons noté précédemment que les femmes sont généralement placées en queue de liste ou en tête de liste généralement où le parti n'a pas une grande influence. Face à cette situation, moins il y a de sièges à pouvoir, moindres les chances d'éligibilité d'une femme au Bénin.

Au Bénin, l'effectif des femmes dépassent celui des hommes mais, le manque de solidarité fait qu'elles ne se soutiennent pas lors des joutes électorales, parce qu'elles font pour la plupart du temps le choix des candidats qui font don de diverses libéralités (sac de riz, tee-shirt, argent, etc.).

CONCLUSION

L'histoire de la vie politique au Bénin montre que les femmes ne sont pas restées en marge de la chose politique. Leur participation à la vie politique remonte déjà à la période précoloniale pendant laquelle certaines décisions de la cour dépendaient d'elles. Cet élan a été étouffé sous la colonisation avec l'arrivée du colon. Mais à partir de 1946 surtout avec la création de l'UDD, l'implication des femmes dans la vie politique devient effective. Sous le régime Révolutionnaire avec la création de plusieurs organisations (COF, COJ, l'OFRB), le rêve de la femme politique se concrétise d'avantage. L'option pluraliste faite à la Conférence des Forces Vives de la Nation a été l'un des grands événements qui ont excité le désir politique des femmes béninoises. Nous avons remarqué la présence des femmes dans les instances de prises de décision et surtout sur la scène politique.

Ainsi, nous avons les femmes présidentes de partis politiques, les femmes préfètes, ministres, députées etc. Ce sont des avancées non négligeables qui ont permis à la femme béninoise d'obtenir des acquis sur les plans juridique, politique et socioéconomique. Ces avancées intègrent des mesures législatives dont l'application dépend de la volonté et de l'engagement des uns et des autres. Mais malgré ces efforts appréciables, la situation des femmes béninoises sur le plan politique résiste au changement positif attendu compte tenu surtout des pesanteurs socioculturelles.

Ces inégalités telles que : le poids culturel, le faible niveau d'instruction et le manque de moyens financiers plongent les femmes dans une marginalisation qui rend précaire leur bien-être et atténue leur émergence politique. L'arsenal juridique béninois est encore tributaire des coutumes et valeurs traditionnelles en dépit des dispositions prévues par le code des personnes et de la famille. Concernant l'accès des femmes aux instances de décisions, les personnes enquêtées pensent que les femmes ne se font pas confiance car, elles se sentent incapables de convaincre. Après un quart de siècle de démocratie, les femmes béninoises continuent d'être peu représentées dans les institutions. Au regard de cette évaluation du rôle des femmes dans la vie politique de 1990 à nos jours et des tendances observées, la situation risque d'être plus grave si rien est fait. Pour ces raisons, les recommandations suivantes ont été formulées : Il va falloir que la nomination de l'élite féminine à des postes politiques soit une priorité pour le gouvernement afin de motiver d'autres femmes à s'adonner à la chose politique, que l'Assemblée Nationale contraigne par une loi, les partis politiques à la formation des militantes, les hommes doivent faciliter l'insertion des femmes à la vie politique, la loi sur la scolarisation des filles doit être appliquée sans faille. Cette disposition pourra contraindre la plupart d'entre elles à atteindre au moins le niveau BEPC et devra être accompagnée de mesures d'applications qui doivent sanctionner les parents qui enfreignent à

la loi ; les femmes béninoises doivent se battre elles-mêmes pour leur émergence politique en surmontant les pesanteurs socioculturelles; les ONG doivent organiser des sessions de formations de femmes ou futures candidates à la communication politique, à l'élaboration d'un programme de campagne et à l'engagement à la vie publique. Les femmes qui s'engagent en politique doivent être encouragées.

SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

1-Sources

1-1 Sources orales : Liste sélective des informateurs

N°	Identité	Fonction	Année de naissance	Date et lieu d'entretien	Résumé de l'entretien
1	AFFO-DJOBO Amissétou	Opératrice économique, présidente du parti RCR	1956	02/12/2015 A Kouhounou	Au Bénin, il est temps que les femmes se battent elles-mêmes pour leur émergence en surmontant les pesanteurs socioculturelles. Les gouvernants doivent jouer leur partition en sensibilisant les femmes et en participant à leur instruction.
2	AFFO Christine	Conseillère Communale 3 ^{eme} arrondissement de Cotonou	1967	07/12/2015 A Cotonou	Depuis des années sur le plan politique, les femmes sont moins visibles. L'insertion des femmes en politique est très difficile à cause de la prédominance des hommes. Lors des élections, elles sont souvent suppléantes.
3	Karimou Rafiatou	Ancienne présidente de l'OFRB	1946	17/12/2015 A Cotonou	Au Bénin, un jeu se fait au cours de la confection des listes électorales à l'approche des élections. On met la femme tête de liste dans une zone ou le parti n'est pas connu, ce qui diminue la chance d'éligibilité des femmes. Actuellement, le niveau de participation des femmes à la vie politique est trop faible.
4	ANANI Honoré	Agent de la DST Membre du parti RB	1979	18/12/2015 A Cotonou	Au sein des partis, les femmes jouent un rôle important que tout le monde ne voit pas : le règlement des différends entre membres. Souvent, la voix féminine est la mieux écoutée. Un bon parti politique ne peut pas fonctionner sans les femmes.
5	FADOLO Achille	Agent de la DST, membre du parti RB	1981	18/12/2015 A Cotonou	En politique au Bénin, les femmes sont moins visibles à cause de la volonté des hommes à tout gérer. L'émergence des femmes en politique dépend d'elles-mêmes.

6	GANSE Pascal	Agent retraité de la CNSS ; Sage de Covè	1953	16/02/2016 A Hèvié,	Au Bénin les femmes ne s'entendent pas, sinon en terme d'habitants, les femmes dominant mais depuis on n'a pas encore eu une femme présidente de la République. Nous sommes tentés de dire que le ver est dans le fruit.
7	SOGLO Pauline	Conseillère locale Gbanhicon (Bohicon II), ancienne militante du COF	1956	26/08/2016	Aujourd'hui la politique est devenue une activité des bourgeois ce qui fait que les militant(e)s se font rares. Au niveau local pour combattre la pauvreté, les femmes se réunissent dans des groupements pour mener des activités génératrices de revenus. Les ONG assurent la formation de ces dernières et les sensibilise au militantisme féminin.
8	EL-HADJA Ali Fatima	Conseillère locale à dodji (hèvié)	1962	29/08/2016	L'émergence de la femme dans le domaine politique dépend de Son Mari. Souvent les maris s'opposent à l'insertion politique de leurs épouses au risque de les perdre. L'illettrisme, la pauvreté et surtout le manque de solidarité font que sur le plan politique les femmes demeurent invisibles.

1-2: Sitographie

<http://www.lanouvelletribune.info/bénin/politique/15445/> « Femmes-etpouvoir-politique au benin » -marie-odile-attanasso publie un mémorandum consulté le 18/12/2015 à 13h.

www.OPa.org, « Femmes et pouvoir politique au Bénin », consulté le 20/03/2016 à 22h45

www.femmescompétentes.bj, « Le répertoire des femmes leaders au Bénin », consulté le 27/07/2016 à 8h.

<http://fes-benin-org/83>, littérature « Femmes et pouvoirs politiques au Bénin des origines dahoméennes à nos jours », consulté le 06/05/2015 à 13h.

www.labrys.net.br « Le rôle des femmes dans la gestion de la culture béninoise » par Elisabeth Gnansounou Fourn, consulté le 05/08/2016 à 4h.

2-ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- ADJIVESSODE (P.J.), *La question des droits de la personne humaine en Afrique subsaharienne précoloniale : le cas du Danxomè des origines à l'occupation française*, thèse de doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, FLASH, 2015, 298 p.
- AGBOTA (s.) et al. *Les actes de la conférence nationale*, Cotonou, ONEPI, 1994, 209 p.
- AKEREKORO (H.), *Histoire politique et constitutionnelle du Bénin*, Cotonou, imprimerie "la différence", 2012, 229 p.
- AGUEH (M.T.), *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : le rôle des femmes goun des origines à 1908*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Abomey-Calavi, FLASH, 104 p.
- AHANHANZO-GLELE (M.), *Naissance d'un Etat Noir (l'évolution politique et constitutionnelle du Dahomey, de la colonisation à nos jours)*, Paris, R.Pichon, R.Durand-Auzias, 537 p.
- ALLADAYE (J.), *Les fresques dahoméennes*, Cotonou, les éditions du flamboyant, 2003, 120p.
- ALMEIDA-TOPOR (d'H.), *Les amazones : une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Paris, Rochevigne, 1984,188 p.
- ASSOGBADJO (M.), *JIF un combat de vieille date galvaudée au Bénin* , *La Nation*, magazine n° 004/mars 2015, 16 p.
- ATTANASSO (O.M.), *Femmes et pouvoirs politiques au Bénin des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, imprimerie COPEF, 220 p.
- BISSILIAT (J.), et al, *Femmes du tiers monde, travail et quotidien*, Paris, l'Harmattan, 1992, 122 p.
- BISSILIAT (J.), *Femmes du sud, chef de famille*, Paris, Karthala, 1996, 408 p.
- CODJIA-CRINOT (S.), *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : De la naissance de l'U.D.D. à la chute du P.D.D. (1955-1965)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, FLASH, 1996, 193 p.
- COQUERY –VIDROVITCH (C.), *L'Histoire des femmes en Afrique*, Groupe Afrique noir-cahier n° 11, Paris, l'Harmattan, 1987, 164 p.
- CORNEVIN (R.), *La République Populaire du Bénin : Des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, G .P. Maisonneuve et Larose, 1981, 584 p.
- DJOSSOU-SEGLA (A.), *Promotion de la femme au Bénin (livre blanc)*, Cotonou, Friedrich Ebert Stiftung, 1997, 211 p.
- EVANS (P.), *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie*, Paris, PUF, 1971, 246 p.

- HALIMI (G.), *Femme : moitié de la terre, moitié du pouvoir, plaidoyer pour une démocratie paritaire*, Paris, Gallimard, 1994, 288 p.
- HOUEKPETODJI (G.), *Gouvernance politique en Afrique : cas du Bénin à l'ère du renouveau démocratique*, mémoire de licence, Porto-Novo, Institut Universitaire Panafricain, 2015, 83 p.
- KI -ZERBO (J.), *L'histoire de l'Afrique noire : hier à demain*, Paris, Hatier, 1978 ,733 p.
- KOU DHOROT (A.), *Femme A quand le premier rôle ?*, *La Nation*, Magazine n°004, mars 2015, 16 p.
- METINHOUE (P.), *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin*, Porto-Novo, CNPMS, Mai 1957- Février 2005, 226 p.
- MIBLODO (G.), *La lutte pour L'émancipation de la femme béninoise (1960 à 2006)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Abomey-Calavi, FLASH, 2009, 210 p.
- RIFONGA, *Décentralisation au Bénin 3^{ème} mandature*, Cotonou, imprimerie mayaki, 2015,111 p.
- ROUDY (Y.), *La femme en marge*, Paris, Flammarion, 1982, 237 p.
- TOSSOU(R.), « Femme et pouvoir politique en Afrique : le cas du Bénin de 1990 à 2011 », *revue du CAMES*, nouvelle série, sciences humaines n° 003, 2014, pp. 83-97.
- TOUDONOU (C.) et KPADE (T.), « Faible représentation des femmes au parlement », *la revue semestrielle de L'Assemblée Nationale du Bénin*, n°15 édition de janvier 2016, p. 40.
- VIDO (A.) et VIDO (M.), *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, 201 p.
- ZANTOU (P.), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960 à 1990)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Abomey-Calavi, FLASH, 2001, 122 p.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	vi
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE AU BENIN DE 1990 A NOS JOURS	4
Chapitre 1 : Bref aperçu sur la participation des femmes à la vie politique au Bénin avant 1990.....	5
1-1- Femmes et pouvoir politique au Bénin de l'époque précoloniale à la veille de l'indépendance	5
1-2- Femmes et pouvoir politique de 1960 à 1990.....	10
Chapitre 2 : Les facteurs favorables à l'émergence de la femme sur la scène politique au Bénin à partir de 1990	13
2-1- La Conférence Nationale, un atout pour le rayonnement des femmes dans le domaine politique.....	13
2-2- Les textes et lois en faveur de la promotion du genre au niveau international et national	15
DEUXIEME PARTIE : LA REPRESENTATION DE LA FEMME DANS LES INSTANCES DE PRISES DE DECISION : UNE REALITE DEPUIS 1990 ?.....	17
Chapitre 3 : L'émancipation politique de la femme béninoise	18
3-1- Les premières expériences féminines béninoises au sein des partis politiques depuis ... 1990 à travers les consultations électorales.....	18
3-2- Place de la femme béninoise sur le plan politique à l'ère de la décentralisation.....	29
Chapitre 4 : Les facteurs handicapant la participation des femmes à la vie politique nationale	33
CONCLUSION	37
SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	39